



Evaluation externe du Programme AMoPAH1 intitulé « Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda » - financé par la DGD

Réponse managériale de la Croix-Rouge de Belgique – 18 avril 2024

Le processus d'évaluation externe du Programme AMoPAH1 a démarré en **août 2023** avec la constitution d'un comité de pilotage au sein du siège de la Croix Rouge de Belgique (CRB) (ASBL Département International) qui a décidé de saisir l'opportunité de cette évaluation externe pour analyser l'intégration de façon transversale des enjeux de protection, de genre et d'inclusion aux pratiques des Sociétés Nationales Hôtes (SNH) impliquées dans le programme (Sahel : Burkina Faso, Mali, Niger et les Grands Lacs : Burundi et Rwanda). Également, et vu le caractère pilote du programme, le comité a choisi d'identifier les opportunités de développement d'un service spécifique là où cela est pertinent dans l'optique de « mettre à niveau » l'ensemble des partenaires sur les enjeux de protection.

La CRB attendait de cette évaluation qu'elle puisse faire apparaître les bonnes pratiques d'un côté et les obstacles de l'autre à l'intégration des principes de protection PGI (Protection, Genre et Inclusion) et de l'approche ECR (Engagement Communautaire et Redevabilité) dans le programme financé par la DGD. Les conclusions et recommandations de cette évaluation devaient permettre de recadrer la phase 2 du programme AMoPAH en proposant aux partenaires des pistes d'amélioration, mais également de dresser un état de lieux sur la qualité de l'accompagnement et du renforcement des partenaires par la CRB pour une intégration optimale des approches Droit et ECR dans le cadre du prochain programme humanitaire et plus largement au niveau institutionnel.

L'ensemble des pays du Programme AMoPAH (Burkina-Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda) ont été inclus dans l'évaluation.

Les termes de référence de l'évaluation ont été partagés avec la DGD et les remarques reçues intégrées.

Les questions évaluatives générales auxquelles se sont ajoutées des questions évaluatives spécifiques à chaque pays, contenues dans le cahier des charges de l'évaluation externe, étaient les suivantes :

- **Questions évaluatives générales :**
 - De quelle façon les Croix-Rouge partenaires appréhendent leur rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics sur les enjeux de protection ?
 - Est-ce que le programme a permis de contribuer de structurer leur compréhension et leur positionnement dans le paysage humanitaire ?
 - Comment le mécanisme de Crisis Modifier a été perçu par les SNH ? Est-ce que son usage est cohérent au regard des besoins et du cadre que s'est fixé la CRB ?
 - Comment la coordination a permis de promouvoir l'apprentissage par les paires ?
 - Comment le programme a intégré la dimension genre et inclusion ?

Les évaluateurs ont émis deux types de recommandations face aux constats réalisés lors de leur évaluation : i) Recommandations adressées à la CRB ; ii) Recommandations adressées aux SNH. Seules les recommandations adressées à la CRB feront l'objet la présente note de positionnement. Celles adressées aux partenaires SNH seront suivies par la CRB pour leur mise en application effective par les SNH le cas échéant.

- **Listes des recommandations adressées à la Croix Rouge de Belgique et positionnement :**
 - *Renforcer les capacités des SNH pour une utilisation plus efficace du Mécanisme de Financement d'Intervention Rapide en cas de Crise (Crisis Modifier)*

La Croix-Rouge de Belgique accepte partiellement cette recommandation. En effet, il apparaît que les Sociétés Nationales partenaires (SNH) maîtrisent désormais le Mécanisme de financement d'Intervention Rapide (Crisis Modifier) ainsi que le processus de demande et de validation associé. De plus, avant même la conclusion du programme AMOPAH 1, et sur la base des leçons apprises, des mesures internes ont déjà été mises en place ou sont en cours d'application pour rappeler aux partenaires le fonctionnement du mécanisme (discussions, intégration dans les accords de partenariat, etc.) et pour accélérer la disponibilité des fonds sur le terrain, notamment via des réserves financières sur les comptes des représentations.

La principale difficulté réside dans les mécanismes de réponse "rapides" des partenaires, qui ne sont pas aussi efficaces que souhaité. Il semble donc prioritaire d'accompagner les partenaires dans la mise en place de procédures opérationnelles standard (SOP) afin de garantir une assistance plus rapide après une crise. Cependant, l'élaboration de ces SOP exige du temps et des ressources, et pourrait justifier un projet spécifique. Par ailleurs, dans certains pays, certaines Sociétés Nationales partenaires accompagnent déjà leurs homologues sur cette thématique.

- *Maximiser l'impact des programmes d'aide aux populations déplacées en intégrant des initiatives orientées vers des solutions durables*

La Croix-Rouge de Belgique accepte cette recommandation, qui est déjà en cours de mise en œuvre. Celle-ci s'appuie sur les partenariats conclus avec la Croix-Rouge Danoise (expertise en santé mentale et soutien psychosocial) et la Croix Rouge Luxembourgeoise (expertise en abris).

De plus, le plan stratégique de la Croix-Rouge de Belgique prévoit de promouvoir autant que possible les synergies avec d'autres programmes et acteurs afin de maximiser l'impact des interventions auprès des populations, comme illustré par l'exemple du Burkina Faso.

- *Développer une analyse sécuritaire plus approfondie afin de mieux adapter les initiatives au changement du contexte.*

La Croix-Rouge de Belgique accepte partiellement cette recommandation, des réflexions à moyen terme pourront être envisagées concernant la diffusion et l'analyse des informations. En effet, la réalisation d'analyses sécuritaires dans les zones d'intervention est pertinente, particulièrement dans le cadre des programmes de protection. À ce jour, ces analyses sont principalement effectuées pour garantir la sécurité du personnel sur le terrain. Au niveau programmatique, des analyses non formalisées sont menées grâce aux informations fournies par le réseau de volontaires de la Croix-Rouge, d'autres acteurs présents dans la zone, ainsi que des sources secondaires.

En ce qui concerne la question de l'accès humanitaire, le Mouvement est déjà impliqué à travers des actions de diplomatie humanitaire mises en œuvre par les Sociétés Nationales Humanitaires (SNH) ou le CICR.

Enfin, le Mouvement, à travers les SNH et ses partenaires, participe activement aux différents clusters et instances de coordination au niveau national et local. Toutefois, un effort supplémentaire est probablement nécessaire en matière de diffusion et d'analyse interne des informations collectées, afin de mieux adapter les actions, ce qui pourrait être renforcé à l'avenir.

- *Accroître les capacités et la cohérence des interventions des SNH.*

La Croix-Rouge de Belgique (CRB) approuve cette recommandation, déjà mise en œuvre depuis plusieurs années dans le cadre de son approche partenariale formalisée en 2014.

La mission principale de la CRB est de renforcer les capacités des Sociétés Nationales Hôtes (SNH). L'un des résultats attendus de ce programme est le renforcement des SNH dans le domaine de la protection, à la fois spécifique et transversale. Ce renforcement se concrétise par des résultats variés selon les pays, notamment le développement de services de protection spécifiques tels que la santé mentale et le soutien psychosocial (SMPSP) et la Protection des Liens Familiaux (PLF), l'élaboration de politiques internes, ainsi que l'utilisation d'outils intégrant les principes de protection transversale, à savoir la Dignité, l'Accès, la Participation et la Sécurité (DAPS).

Le programme AMOPAH2 prévoit la poursuite de ces efforts de renforcement des capacités, en collaboration avec les autres acteurs du Mouvement présents dans les pays d'intervention, qui travaillent déjà sur des thématiques de protection spécifiques, telles que la protection de l'enfance, la Violence Basée sur le Genre (VBG), la Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PEAS), et la Protection et la Protection des Liens Familiaux (PLF). Une meilleure coordination avec les acteurs locaux dans le domaine de la protection est également prévue, afin de garantir des mécanismes de référencement lorsque les SNH ne disposent pas des services appropriés.

Concernant les échanges de bonnes pratiques, la CRB estime que la création de nouvelles plateformes n'est pas nécessaire, compte tenu des nombreuses plateformes thématiques et géographiques déjà existantes au sein du Mouvement. Cependant, la CRB soutient les échanges peer-to-peer et envisage d'organiser des visites d'échange ou des ateliers dans le cadre du programme AMOPAH2.

- *Renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation (S&E)*

La CRB accepte cette recommandation qui est déjà en cours de mise en œuvre dans le cadre du programme AMoPAH2. Des efforts considérables ont été réalisés pour définir un socle d'indicateurs communs et harmonisés en veillant à s'appuyer sur des formulations d'indicateurs déjà connus et utilisés par les partenaires. En outre, une digitalisation du système de remontée d'information est en cours et devrait être testé de manière pilote sur le nouveau programme.

Concernant la définition de Baseline en amont de la remise de la proposition, nous considérons cette proposition d'action non pertinente dans le cadre d'un programme humanitaire ciblant principalement des personnes déplacées dans des contextes fragiles et volatiles et dans la mesure où le délai entre l'écriture et le transfert de fonds de la subvention peut excéder 6 mois. L'expérience a montré que les données peuvent considérablement varier dans une telle période.

Il a également été décidé de renforcer les capacités et compétences des ressources internes de la CRB. Enfin, le renforcement des compétences du personnel des partenaires en matière de suivi et d'évaluation est l'une des missions des Représentants Pays.

- *Adapter les transferts monétaires en fonction du contexte et des besoins ainsi que des conditions spécifiques des bénéficiaires.*

La Croix-Rouge de Belgique (CRB) approuve cette recommandation, déjà en cours de mise en œuvre. Les modalités de réponse en transfert monétaire sont adaptées en fonction des contextes. Cependant, il est nécessaire de renforcer l'analyse des données liées à la protection transversale selon les modalités de transfert, afin d'ajuster les actions en fonction des retours des bénéficiaires recueillis lors des enquêtes.

Cet aspect constitue un axe de travail du programme AMOPAH2.

- *Renforcer l'intégration du Triple Nexus (humanitaire - développement - paix (HDP)) au centre de toutes les interventions du programme, notamment le volet cohésion sociale.*

La Croix-Rouge de Belgique (CRB) accepte partiellement cette recommandation, qui est déjà en cours de mise en œuvre. Les aspects de cohésion sociale sont intégrés dans le programme AMOPAH2 et constituent l'une des dimensions de la résilience, telle que définie dans le cadre du programme quinquennal.

Plus largement, des réflexions sont en cours au sein de la CRB pour promouvoir des synergies entre les programmes humanitaires et ceux axés sur le développement, dans une approche Nexus. En participant aux clusters et aux réunions de coordination, en Belgique et dans les pays d'intervention, la CRB et ses partenaires renforcent les liens entre acteurs humanitaires et de développement, facilitant ainsi l'intégration du Triple Nexus dans le programme.

Cependant, les synergies avec les acteurs de développement externes au Mouvement sont plus difficiles à mettre en œuvre dans cette optique, car le Nexus est moins adopté par ces acteurs, qui ne sont pas tenus de respecter systématiquement les principes humanitaires.

En conclusion, la Croix-Rouge de Belgique (CRB) considère que cette évaluation externe finale du programme AMoPAH1 a été, et continuera d'être utile pour améliorer sa compréhension et ses pratiques en matière de protection. Elle contribuera également à renforcer sa stratégie d'accompagnement de ses partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du prochain programme humanitaire AMoPAH2, ainsi que plus globalement au niveau institutionnel.

Signé par :

 DocuSigned by:

7A64B1B77796453...
Anne PETERS
Directrice Adjointe en charge
des Affaires Internationales
Croix Rouge de Belgique